

ARRONDISSEMENT
CHALON/SAONE

EXTRAIT
du Registre des Arrêtés du Maire
de Genouilly (Saône et Loire)

N° 09/2023
Nature acte : 8.3

Nous Maire de la Commune de GENOUILLY,

- Vu les travaux suivants : Réalisation de canalisation télécom et pose de chambre, sur la Départementale 983 – Route de Chalon, travaux réalisés par l'Entreprise MIRAME de DARDILLY.
- Vu qu'à cette occasion il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation des véhicules sur la Départementale 983 – Route de Chalon

ARRETONS

Article 1 : A compter du 20 Février 2023, et pendant toute la durée des travaux de réalisation de canalisation télécom et pose de chambre la circulation des véhicules au droit du chantier sera alternée sur la Départementale 983 Route de Chalon.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'Entreprise MIRAME en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Mont-Saint-Vincent - ST Gengoux le National est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Genouilly le 10 Février 2023
Mme JANDOT Christelle
Maire de GENOUILLY

